

RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE POUR L’OBJECTIF «COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE»

PARTIE A

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE

| | |
|--|---|
| CCI | 2014TC16RFCB034 |
| Intitulé | (Interreg V-A) FR-IT - France-Italy (ALCOTRA) |
| Version | 2016.1 |
| Date d’approbation du rapport par le comité de suivi | 27 juin 2017 |

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT N° 1299/2013]

Informations clés sur la réalisation du programme de coopération pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

L'année 2016 se caractérise par une forte programmation de projets et la poursuite des appels à projets.

- Trois appels à projets en 2016 :

Le programme fonctionne par appel à projets. Trois appels à projets ont été actifs en 2016 répondant à des objectifs différents.

Le 2d appel à projets, clos le 15 février 2016, a porté sur des projets simples d'une durée de 36 mois et sur tous les objectifs du programme (hors assistance technique).

Le 3ème appel à manifestation a été ouvert le 15 décembre 2016 et a porté sur l'appel à les candidatures des plans intégrés thématiques (PITEM) et territoriaux (PITER)

A ces appels, il convient d'ajouter l'appel à projet permanent réservé aux projets de l'axe 5 assistance technique, qui sont déposés au fil de l'eau.

- Un fort taux de programmation

109 projets ont été déposés en 2016 au titre du deuxième appel à projets pour un montant de FEDER sollicité de 162,1 M€ alors que le montant indiqué dans le cahier des charges de l'appel à projets s'élevait à 58,5 M€.

Le Comité de suivi, réuni le 5 octobre, a sélectionné 31 projets au titre des axes 3 attractivité du territoire et 4 inclusion sociale et citoyenneté européenne, auxquels s'ajoutent 2 projets de l'axe assistance technique.

Au 31 décembre 2016, 18 mois après l'approbation du programme, le taux de programmation s'élève à 32%, soit 49 projets sélectionnés à hauteur de 63,4 M€ de FEDER et 74,6 M€ de coût total.

L'Objectif spécifique 3.1 (Patrimoine naturel et culturel) concentre à lui seul les deux tiers du FEDER alloué, soit 41,5 M€, avec 29 opérations. Près de 80% de la dotation initiale de cet objectif spécifique a déjà été affecté. Le FEDER de l'axe 3 a été consommé à plus de 56% (47,5 M€ sur 84,1 M€). La dotation FEDER de cet axe dans la maquette en vigueur représente plus de 42% de la dotation globale du programme.

D'un point de vue qualitatif, le programme s'était fixé notamment comme objectifs d'élargir les bénéficiaires et d'impulser l'innovation dans les projets.

L'axe 3 attire de nouveaux porteurs et bénéficiaires parmi lesquels on peut citer le projet IALP porté par le Musée National de la Montagne de Turin ou encore le projet Nat-Sens proposé par le Conservatoire des aires naturelles protégées des Parchi Reali. Dans les deux cas, l'innovation transfrontalières est privilégiée. IALP se propose en effet de mettre en œuvre une plateforme de gestion numérique des collections afin de favoriser

les échanges entre musées de la montagne et entend construire un réseau stable avec le musée de Chamonix partenaire du projet, mais aussi avec 4 autres musées de l'alpinisme. De même, Nat-Sens innove en choisissant une nouvelle approche dans le cadre de la valorisation du patrimoine et promeut des parcours de découvertes sensorielles guidés dans trois milieux différents : l'eau, la forêt et le sentier.

• **Un travail d'accompagnement des porteurs de projet :**

Le lancement des deuxième et troisième appels a permis de consolider et d'améliorer l'accompagnement des porteurs de projet et de leurs partenaires avant et après le dépôt des dossiers. Deux modalités principales d'accompagnement sont privilégiées : un accompagnement à distance via le site internet et des rencontres avec les porteurs de projets. Sur le site Alcotra, plusieurs outils sont mis à disposition : guide à la saisie du formulaire de dépôt sur Synergie CTE, foire aux questions à partir des demandes d'information les plus fréquentes, fac-similé de documents annexes, fac-similé de formulaire de dépôt, etc. Concernant la phase de mise en œuvre des projets sélectionnés, la boîte à outils disponible sur le site contient plusieurs documents utiles à la gestion : procédure pour la sélection du contrôleur de premier niveau en France, procédure pour la demande des contreparties nationales en Italie, guide de saisie à la remontée des dépenses et guide pour la communication. Cette section est alimentée régulièrement par le secrétariat conjoint en fonction de l'avancement du programme.

Le secrétariat conjoint, les animateurs des territoires et les administrations partenaires accompagnent les porteurs de projets afin d'approfondir des points spécifiques concernant les contenus ou le montage des projets en fonction des critères et des priorités du programme et les guident dans la mise en œuvre des activités.

- **Un nouveau site internet et une communication renforcée :**

Le programme a renforcé sa communication en lançant son site internet en mai 2016 pour célébrer le mois de l'Europe. Les rubriques et les actualités permettent aux porteurs de projets comme au grand public d'avoir des informations régulières sur le programme. L'évènement annuel 2016 a réuni plus de 400 personnes à Chamonix le 6 octobre. Un atelier de travail a été spécifiquement consacré aux obligations de communication des porteurs de projets. L'information a été relayée sur le territoire par les animateurs et par les administrations partenaires notamment lors de réunions de concertation pour les PITEM et PITER par exemple ou sur les sites internet des partenaires. Des échanges d'expérience ont été organisés avec le programme INTERREG MARITTIMO sur la communication et de la capitalisation des projets.

- **Une procédure de désignation prête à aboutir**

La Région Auvergne Rhône-Alpes, nouvelle autorité de gestion, a transmis en mai 2016 à la Commission interministérielle de coordination et de contrôle CICC, autorité d'audit pour les fonds européens en France, le descriptif des systèmes de gestion et de contrôles et ses annexes. Un audit sur place au siège de la Région Auvergne Rhône-Alpes s'est déroulé en octobre 2016. L'autorité de gestion a répondu aux points d'attention exprimés par la CICC et attend la désignation.

En 2016, le programme a également travaillé à **la définition des indicateurs manquants**. Une enquête a été menée par le cabinet Parcourir l'Europe d'avril à septembre afin de renseigner les valeurs de référence et les valeurs cible de 3 indicateurs

permettant de soumettre, en début d'année 2017, à la Commission la version 2 du programme.

En 2016, le programme a été confronté à une difficulté essentielle liée à la gouvernance du programme :

- Lors de sa réunion du 5 octobre, le Comité de suivi a rencontré d'énormes difficultés pour parvenir à un consensus sur la sélection des projets. Une suspension de séance a été consentie par la Présidence et de longs débats ont été nécessaires pour sélectionner les opérations. Des incompréhensions ont été exprimées sur le processus d'instruction et le classement des projets, fondé à la fois sur une approche qualitative et un score. L'autorité de gestion a organisé, en novembre, une réunion du comité technique et d'instruction afin de proposer une amélioration du processus d'instruction. Le détail de l'approche retenue est repris au point 5(a) du présent document.
- Les échanges sur les PITEM et les PITER au sein des différentes instances ont allongé le délai avant la publication de l'appel à manifestation de près de 6 mois.

3. MISE EN ŒUVRE DE L'AXE PRIORITAIRE

3.1 Vue d'ensemble de la réalisation

| Identificateur | Axe prioritaire | Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes. |
|----------------|--|--|
| #1 | Axe prioritaire I : Innovation appliquée - Transfert de l'innovation et des technologies appliquées | <p>26 projets ont été présentés lors du deuxième appel à projets dont : 21 sur l'OS 1.1 « Recherche et innovation » pour un montant total de 28,59 M€ (dont 24,28 M€ de FEDER) et 5 projets sur l'OS 1.2 « Energie » pour un montant total de 10,1 M€ (dont 8,6M€ de FEDER). Les montants FEDER sollicités (32,8M€), comparés à ceux inscrits dans le deuxième appel, soit 11,6M€, obligent à une sélection drastique puisque seul un tiers des projets présentés pourrait être approuvé (sauf décision du comité de suivi d'augmenter la dotation).</p> <p>Au vu du nombre total de projets présentés sur le deuxième appel (soit 109 projets), l'instruction des projets a été organisée par axe. Les projets de l'axe 1 ont été instruits à partir du mois de septembre 2016 pour être présentés au Comité de suivi programmé au mois de mars 2017.</p> |
| #2 | Axe prioritaire II : Environnement mieux maîtrisé - Augmentation de la résilience du territoire | <p>16 projets ont été présentés lors du deuxième appel à projets dont : 8 sur l'OS 2.1 « Changement climatique » pour un montant total de 11,5 M€ (dont 9,8 M€ de FEDER) ; 8 sur l'OS 2.2 « Prévention des risques » pour un montant total de 14,7M€ (dont 12,5M€ de FEDER). Les montants FEDER sollicités (22,2 M€) comparés à ceux inscrits dans le deuxième appel, soit 10,9 M€, obligent à une sélection drastique puisque moins de la moitié des projets présentés pourrait être approuvé (sauf décision du comité de suivi d'augmenter la dotation).</p> <p>Au vu du nombre de projets présentés sur le deuxième appel (soit 109 projets), l'instruction des projets a été organisée par axe. Les projets de l'axe 2 ont été instruits à partir du mois de septembre 2016 pour être présentés au Comité de suivi programmé au mois de mars 2017.</p> |
| #3 | Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des | <p>50 projets ont été présentés lors du deuxième appel à projets dont: 39 sur l'OS 3.1 « patrimoine naturel et culturel » pour un montant total de 81,08 M€ (dont 68,98 M€ de FEDER); 4 sur l'OS 3.2 « biodiversité » pour un montant total de 7,25 M€ euros (dont 6,16 M€ de FEDER) ; 7 sur</p> |

| Identificateur | Axe prioritaire | Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes. |
|----------------|--|--|
| | ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte | <p>l'O.S 3.3 « mobilité durable » pour un montant total de 15,06 M€ (dont 12,80 M€ de FEDER). Les montants FEDER sollicités (87,95M€) comparés à ceux inscrits dans le 2d appel, soit 24,30 M€, obligent à une sélection drastique puisque seul un quart des projets présentés pourrait être approuvé (sauf décision du comité de suivi (CS) d'augmenter la dotation). Au vu du nombre de projets présentés sur le 2d appel (soit 109 projets), l'instruction des projets a été organisée par axe. Les projets de l'axe 3 ont été instruits à partir de mars 2016 pour être présentés au CS d'octobre 2016 à Chamonix. En raison du nombre de projets déposés sur l'O.S 3.1 « patrimoine naturel et culturel », le comité de suivi a décidé de réduire le plan de financements et le montant FEDER de 15% des projets sélectionnés et d'augmenter la dotation de l'appel 10,90 M€. Ces décisions ont abouti à la sélection de 21 projets sur l'Axe soit 17 sur l'OS 3.1. « patrimoine naturel et culturel », 2 l'OS 3.2. « biodiversité », 2 sur l'O.S 3.3. « mobilité durable ». Au total le CS de Chamonix a programmé 35,17 M€4.642,62 euros sur l'Axe. Enfin, le CS de Chamonix a décidé que 6 projets de l'axe 3 évalués avec réserve pourraient être réexaminés au CS du mois de mars 2017. Ces 6 projets (4 sur l'O.S 3.1, 1 sur l'O.S 3.2 et 1 sur l'O.S 3.3) réduit également de 15% représenteraient en cas d'approbation définitive un montant FEDER de 7,73 M€ euros</p> |
| #4 | Axe prioritaire IV : Inclusion sociale et citoyenneté européenne - Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes en zones rurales et de montagne | <p>17 projets ont été présentés lors du deuxième appel à projets dont : 6 sur l'OS 4.1 « Services sanitaires et sociaux » pour un montant total de 8,26 M€ (dont 7,02 M€ de FEDER) et 11 sur l'OS 4.2 « Education et formation » pour un montant total de 14,14 M€ (dont 12,02 M€ de FEDER). Les montants FEDER sollicités (19,04 M€) comparé à ceux inscrits dans le deuxième appel, soit 11,72 M€, permettent de sélectionner les meilleurs projets.</p> <p>Au vu du nombre total de projets présentés sur le deuxième appel (soit 109 projets), l'instruction des projets a été organisée par axe. Les projets de l'axe 4 ont été instruits à partir du mois de mars 2016 pour être présentés au Comité de suivi du mois d'octobre 2016 à Chamonix. Le Comité de suivi a sélectionné 10 projets sur l'Axe 4 soit 3 projets sur l'OS 4.1 « Services sanitaires et sociaux » et 7 projets sur l'O.S 4.2 « Education et formation ». Au total, le Comité de suivi de Chamonix a programmé 11,30 M€ euros sur l'Axe 4. Enfin le Comité de suivi de Chamonix a décidé que 2 projets de l'axe 4 pourraient être retravaillés afin d'être réexaminés par les services</p> |

| | | |
|----------------|---|---|
| Identificateur | Axe prioritaire | Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes. |
| | | instructeurs et représentés au Comité de suivi prévu au mois de mars 2017. |
| #5 | Axe prioritaire V : Assistance technique - Garantir la gestion efficace du programme et la qualité des interventions | <p>En 2016, deux opérations ont été programmées lors du Comité de Suivi du 5 octobre pour un montant total de 193k€ de FEDER qui se répartissent comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un montant de 75 939 € intitulé « Indicateurs ALCOTRA » au titre de l'objectif spécifique visant à « Garantir une gestion efficace du programme et des fonds », dans la catégorie d'intervention « Evaluation et études ». Le projet a pour objet la réalisation de trois enquêtes permettant la collecte des données et leur traitement concernant trois indicateurs de résultats à renseigner pour le programme. - Un montant de 117 980 € intitulé « Communication Autorité de Gestion ALCOTRA » au titre de l'objectif spécifique visant à « Améliorer l'information et l'animation du programme », dans la catégorie d'intervention « Information et communication ». L'objet est la mise en œuvre du plan de communication et de promotion du programme via la réalisation d'outils d'information (plaquettes de communication, newsletter et emailings, kit de communication, site internet) et l'organisation d'évènements de communication. |

3.2 Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

| | |
|---------------------------|---|
| Axe prioritaire | #1 - Axe prioritaire I : Innovation appliquée - Transfert de l'innovation et des technologies appliquées |
| Priorité d'investissement | 1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales |

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme

| (1) | Identificateur | Indicateur | Unité de mesure | Valeur cible | 2016 | Observations |
|-----|----------------|--|----------------------|--------------|------|--------------|
| F | CO42 | Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux | Organisations | 14,00 | 0,00 | |
| S | CO42 | Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux | Organisations | 14,00 | 0,00 | |
| F | O.1.1 | Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets | Nombre de structures | 127,00 | 0,00 | |
| S | O.1.1 | Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets | Nombre de structures | 127,00 | 0,00 | |

| (1) | Identificateur | Indicateur | 2015 | 2014 |
|-----|----------------|--|------|------|
| F | CO42 | Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux | 0,00 | 0,00 |

| (1) | Identificateur | Indicateur | 2015 | 2014 |
|-----|----------------|--|------|------|
| S | CO42 | Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux | 0,00 | 0,00 |
| F | O.1.1 | Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets | 0,00 | 0,00 |
| S | O.1.1 | Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets | 0,00 | 0,00 |

| | |
|---------------------------|---|
| Axe prioritaire | #1 - Axe prioritaire I : Innovation appliquée - Transfert de l'innovation et des technologies appliquées |
| Priorité d'investissement | 1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales |
| Objectif spécifique | I.1 - Accroître les projets d'innovation (notamment des clusters et pôles et des entreprises) et développer services innovants au niveau transfrontalier. |

Tableau 1: Indicateurs de résultat

| Identificateur | Indicateur | Unité de mesure | Valeur de référence | Année de référence | Valeur cible (2023) Total | 2016 Total | 2016 Qualitatif | Observations |
|----------------|--|--|---------------------|--------------------|---------------------------|------------|-----------------|--|
| R1.1 | Nombre d'innovations / de services innovants créés | Nombre d'innovations / de services innovants créés | 15,00 | 2013 | 35,00 | | | Premiers relevés en 2018 (cf. Programme de coopération, §2A) |

| Identificateur | Indicateur | 2015 Total | 2015 Qualitatif | 2014 Total | 2014 Qualitatif |
|----------------|--|------------|-----------------|------------|-----------------|
| R1.1 | Nombre d'innovations / de services innovants créés | | | | |

| | |
|---------------------------|--|
| Axe prioritaire | #1 - Axe prioritaire I : Innovation appliquée - Transfert de l'innovation et des technologies appliquées |
| Priorité d'investissement | 4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement |

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme

| (1) | Identificateur | Indicateur | Unité de mesure | Valeur cible | 2016 | Observations |
|-----|----------------|---|---------------------------------------|--------------|------|--------------|
| F | O1.2 | Nombre de bâtiments publics «pilotes» pour lesquels sont utilisés les éco-matériaux | Nombre de bâtiments publics «pilotes» | 5,00 | 0,00 | |
| S | O1.2 | Nombre de bâtiments publics «pilotes» pour lesquels sont utilisés les éco-matériaux | Nombre de bâtiments publics «pilotes» | 5,00 | 0,00 | |

| (1) | Identificateur | Indicateur | 2015 | 2014 |
|-----|----------------|---|------|------|
| F | O1.2 | Nombre de bâtiments publics «pilotes» pour lesquels sont utilisés les éco-matériaux | 0,00 | 0,00 |
| S | O1.2 | Nombre de bâtiments publics «pilotes» pour lesquels sont utilisés les éco-matériaux | 0,00 | 0,00 |

| | |
|---------------------------|--|
| Axe prioritaire | #1 - Axe prioritaire I : Innovation appliquée - Transfert de l'innovation et des technologies appliquées |
| Priorité d'investissement | 4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement |
| Objectif spécifique | I.2 - Développer des modèles innovants dans l'éco-construction des bâtiments publics pour améliorer la performance énergétique |

Tableau 1: Indicateurs de résultat

| Identificateur | Indicateur | Unité de mesure | Valeur de référence | Année de référence | Valeur cible (2023) Total | 2016 Total | 2016 Qualitatif | Observations |
|----------------|--|---------------------|---------------------|--------------------|---------------------------|------------|-----------------|---|
| R1.2 | Nombre de commandes publiques qui comprennent l'utilisation d'éco-matériaux sur le territoire ALCOTRA dans les deux ans à partir de la fin des projets pilotes | Nombre de commandes | 0,00 | | 0,00 | | | Conformément aux caractéristiques techniques prévues à l'annexe 3 du programme de coopération (« Indicateurs et cadre de performance »), l'autorité de gestion a procédé à la mise en œuvre d'une enquête afin de renseigner la valeur de référence et la valeur cible de cet indicateur. Les conclusions de l'enquête ont été restituées en novembre 2016. De ce fait, le programme de coopération et son annexe 3 ont été modifiés en conséquence et ont été transmis à la CE via SFC pour approbation. Décision de la CE C(2017) 1175 final du 15 février 2017 . |

| Identificateur | Indicateur | 2015 Total | 2015 Qualitatif | 2014 Total | 2014 Qualitatif |
|----------------|--|------------|-----------------|------------|-----------------|
| R1.2 | Nombre de commandes publiques qui comprennent l'utilisation d'éco-matériaux sur le territoire ALCOTRA dans les deux ans à partir de la fin des projets pilotes | | | | |

| | |
|---------------------------|---|
| Axe prioritaire | #2 - Axe prioritaire II : Environnement mieux maîtrisé - Augmentation de la résilience du territoire |
| Priorité d'investissement | 5a - Soutenir les investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes |

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme

| (1) | Identificateur | Indicateur | Unité de mesure | Valeur cible | 2016 | Observations |
|-----|----------------|---|-----------------|--------------|------|--------------|
| F | O2.1 | Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques | Nombre d'outils | 15,00 | 0,00 | |
| S | O2.1 | Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques | Nombre d'outils | 15,00 | 0,00 | |

| (1) | Identificateur | Indicateur | 2015 | 2014 |
|-----|----------------|---|------|------|
| F | O2.1 | Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques | 0,00 | 0,00 |
| S | O2.1 | Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques | 0,00 | 0,00 |

| | |
|---------------------------|---|
| Axe prioritaire | #2 - Axe prioritaire II : Environnement mieux maîtrisé - Augmentation de la résilience du territoire |
| Priorité d'investissement | 5a - Soutenir les investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes |
| Objectif spécifique | II.1 - Améliorer la planification territoriale des institutions publiques pour l'adaptation au changement climatique |

Tableau 1: Indicateurs de résultat

| Identificateur | Indicateur | Unité de mesure | Valeur de référence | Année de référence | Valeur cible (2023) Total | 2016 Total | 2016 Qualitatif | Observations |
|----------------|---|-----------------------|---------------------|--------------------|---------------------------|------------|-----------------|---|
| R2.1 | Nombre d'institutions publiques disposant d'outils de planification territoriale qui se dotent des stratégies d'adaptation au changement climatique | Nombre d'institutions | | | 95,00 | | | Conformément aux caractéristiques techniques prévues à l'annexe 3 du programme de coopération (« Indicateurs et cadre de performance »), l'autorité de gestion a procédé à la mise en œuvre d'une enquête afin de renseigner la valeur de référence et la valeur cible de cet indicateur. Les conclusions de l'enquête ont été restituées en novembre 2016. De ce fait, le programme de coopération et son annexe 3 ont été modifiés en conséquence et ont été transmis via SFC à la CE pour approbation. Décision de la CE C(2017) 1175 final du 15 février 2017 . |

| Identificateur | Indicateur | 2015 Total | 2015 Qualitatif | 2014 Total | 2014 Qualitatif |
|----------------|---|------------|-----------------|------------|-----------------|
| R2.1 | Nombre d'institutions publiques disposant d'outils de planification territoriale qui se dotent des stratégies d'adaptation au changement climatique | | | | |

| | |
|---------------------------|---|
| Axe prioritaire | #2 - Axe prioritaire II : Environnement mieux maîtrisé - Augmentation de la résilience du territoire |
| Priorité d'investissement | 5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe |

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme

| (1) | Identificateur | Indicateur | Unité de mesure | Valeur cible | 2016 | Observations |
|-----|----------------|---|-----------------|--------------|------|---------------------|
| F | O2.2 | Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques | Nombre d'outils | 25,00 | 0,00 | |
| S | O2.2 | Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques | Nombre d'outils | 25,00 | 8,00 | 4 projets concernés |

| (1) | Identificateur | Indicateur | 2015 | 2014 |
|-----|----------------|---|------|------|
| F | O2.2 | Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques | 0,00 | 0,00 |
| S | O2.2 | Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques | 8,00 | 0,00 |

| | |
|---------------------------|---|
| Axe prioritaire | #2 - Axe prioritaire II : Environnement mieux maîtrisé - Augmentation de la résilience du territoire |
| Priorité d'investissement | 5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe |
| Objectif spécifique | II.2 - Augmenter la résilience des territoires ALCOTRA les plus exposés aux risques |

Tableau 1: Indicateurs de résultat

| Identificateur | Indicateur | Unité de mesure | Valeur de référence | Année de référence | Valeur cible (2023) Total | 2016 Total | 2016 Qualitatif | Observations |
|----------------|--|---|---------------------|--------------------|---------------------------|------------|-----------------|--|
| R2.2 | Nombre de personnes activement mobilisées dans les mesures de prévention des risques | Nombre de personnes activement mobilisées | 290,00 | 2013 | 590,00 | | | Premiers relevés en 2018 (cf. Programme de coopération, §2A) |

| Identificateur | Indicateur | 2015 Total | 2015 Qualitatif | 2014 Total | 2014 Qualitatif |
|----------------|--|------------|-----------------|------------|-----------------|
| R2.2 | Nombre de personnes activement mobilisées dans les mesures de prévention des risques | | | | |

| | |
|---------------------------|--|
| Axe prioritaire | #3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte |
| Priorité d'investissement | 4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer |

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme

| (1) | Identificateur | Indicateur | Unité de mesure | Valeur cible | 2016 | Observations |
|-----|----------------|--|-------------------------------------|--------------|------|-------------------|
| F | O3.3 | Nombre d'initiatives et de services novateurs de mobilité durable développés | Nombre d'initiatives et de services | 10,00 | 0,00 | |
| S | O3.3 | Nombre d'initiatives et de services novateurs de mobilité durable développés | Nombre d'initiatives et de services | 10,00 | 4,00 | 1 projet concerné |

| (1) | Identificateur | Indicateur | 2015 | 2014 |
|-----|----------------|--|------|------|
| F | O3.3 | Nombre d'initiatives et de services novateurs de mobilité durable développés | 0,00 | 0,00 |
| S | O3.3 | Nombre d'initiatives et de services novateurs de mobilité durable développés | 0,00 | 0,00 |

| | |
|---------------------------|--|
| Axe prioritaire | #3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte |
| Priorité d'investissement | 4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer |
| Objectif spécifique | III.3 - Accroître les actions stratégiques et les plans pour une mobilité dans la zone transfrontalière plus efficace, diversifiée et respectueuse de l'environnement |

Tableau 1: Indicateurs de résultat

| Identificateur | Indicateur | Unité de mesure | Valeur de référence | Année de référence | Valeur cible (2023) Total | 2016 Total | 2016 Qualitatif | Observations |
|----------------|---|----------------------|---------------------|--------------------|---------------------------|------------|-----------------|--|
| R3.3 | Nombre de stratégies locales de mobilité durable mises en œuvre et destinées à des groupes cibles spécifiques | Nombre de stratégies | 8,00 | 2013 | 21,00 | | | Premiers relevés en 2018 (cf. Programme de coopération, §2A) |

| Identificateur | Indicateur | 2015 Total | 2015 Qualitatif | 2014 Total | 2014 Qualitatif |
|----------------|---|------------|-----------------|------------|-----------------|
| R3.3 | Nombre de stratégies locales de mobilité durable mises en œuvre et destinées à des groupes cibles spécifiques | | | | |

| | |
|---------------------------|--|
| Axe prioritaire | #3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte |
| Priorité d'investissement | 6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel |

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme

| (1) | Identificateur | Indicateur | Unité de mesure | Valeur cible | 2016 | Observations |
|-----|----------------|--|-----------------|--------------|-------|----------------------|
| F | O3.1 | Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés | Nombre zones | 53,00 | 0,00 | |
| S | O3.1 | Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés | Nombre zones | 53,00 | 92,00 | 24 projets concernés |

| (1) | Identificateur | Indicateur | 2015 | 2014 |
|-----|----------------|--|-------|------|
| F | O3.1 | Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés | 0,00 | 0,00 |
| S | O3.1 | Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés | 15,00 | 0,00 |

| | |
|---------------------------|--|
| Axe prioritaire | #3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte |
| Priorité d'investissement | 6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel |
| Objectif spécifique | III.1 - Accroître le tourisme durable sur le territoire ALCOTRA |

Tableau 1: Indicateurs de résultat

| Identificateur | Indicateur | Unité de mesure | Valeur de référence | Année de référence | Valeur cible (2023) Total | 2016 Total | 2016 Qualitatif | Observations |
|----------------|---|----------------------|---------------------|--------------------|---------------------------|------------|-----------------|--|
| R3.1a | Nombre des communes intéressées par les projets de protection et valorisation du patrimoine | Nombre des communes | 106,00 | 2013 | 226,00 | | | Premiers relevés en 2018 (cf. Programme de coopération, §2A) |
| R3.1b | Satisfaction des touristes | faible, moyen, élevé | moyen | 2011 | élevé | | | Premiers relevés en 2018 (cf. Programme de coopération, §2A) |

| Identificateur | Indicateur | 2015 Total | 2015 Qualitatif | 2014 Total | 2014 Qualitatif |
|----------------|---|------------|-----------------|------------|-----------------|
| R3.1a | Nombre des communes intéressées par les projets de protection et valorisation du patrimoine | | | | |
| R3.1b | Satisfaction des touristes | | | | |

| | |
|---------------------------|--|
| Axe prioritaire | #3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte |
| Priorité d'investissement | 6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes |

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme

| (1) | Identificateur | Indicateur | Unité de mesure | Valeur cible | 2016 | Observations |
|-----|----------------|---|-----------------|--------------|-------|---------------------|
| F | O3.2 | Nombre d'habitats objet d'interventions de réhabilitation | Nombre | 39,00 | 0,00 | |
| S | O3.2 | Nombre d'habitats objet d'interventions de réhabilitation | Nombre | 39,00 | 16,00 | 2 projets concernés |

| (1) | Identificateur | Indicateur | 2015 | 2014 |
|-----|----------------|---|------|------|
| F | O3.2 | Nombre d'habitats objet d'interventions de réhabilitation | 0,00 | 0,00 |
| S | O3.2 | Nombre d'habitats objet d'interventions de réhabilitation | 0,00 | 0,00 |

| | |
|---------------------------|--|
| Axe prioritaire | #3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte |
| Priorité d'investissement | 6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes |
| Objectif spécifique | III.2 - Améliorer la gestion des habitats et des espèces protégées de la zone transfrontalière |

Tableau 1: Indicateurs de résultat

| Identificateur | Indicateur | Unité de mesure | Valeur de référence | Année de référence | Valeur cible (2023) Total | 2016 Total | 2016 Qualitatif | Observations |
|----------------|---|---------------------------|---------------------|--------------------|---------------------------|------------|-----------------|--|
| R3.2 | Nombre des plans d'action partagés à l'échelle transfrontalière pour la connaissance et la gestion de la biodiversité | Nombre des plans d'action | 39,00 | 2013 | 65,00 | | | Premiers relevés en 2018 (cf. Programme de coopération, §2A) |

| Identificateur | Indicateur | 2015 Total | 2015 Qualitatif | 2014 Total | 2014 Qualitatif |
|----------------|---|------------|-----------------|------------|-----------------|
| R3.2 | Nombre des plans d'action partagés à l'échelle transfrontalière pour la connaissance et la gestion de la biodiversité | | | | |

| | |
|---------------------------|---|
| Axe prioritaire | #4 - Axe prioritaire IV : Inclusion sociale et citoyenneté européenne - Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes en zones rurales et de montagne |
| Priorité d'investissement | 9e - Encourager l'égalité entre les hommes et les femmes, l'égalité des chances et l'intégration des communautés par-delà les frontières (CTE-Transfrontalière) |

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme

| (1) | Identificateur | Indicateur | Unité de mesure | Valeur cible | 2016 | Observations |
|-----|----------------|--|-------------------------------------|--------------|-------|---------------------|
| F | O4.1 | Nombre de services et interventions développés | Nombre de services et interventions | 25,00 | 0,00 | |
| S | O4.1 | Nombre de services et interventions développés | Nombre de services et interventions | 25,00 | 11,00 | 5 projets concernés |

| (1) | Identificateur | Indicateur | 2015 | 2014 |
|-----|----------------|--|------|------|
| F | O4.1 | Nombre de services et interventions développés | 0,00 | 0,00 |
| S | O4.1 | Nombre de services et interventions développés | 2,00 | 0,00 |

| | |
|---------------------------|---|
| Axe prioritaire | #4 - Axe prioritaire IV : Inclusion sociale et citoyenneté européenne - Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes en zones rurales et de montagne |
| Priorité d'investissement | 9e - Encourager l'égalité entre les hommes et les femmes, l'égalité des chances et l'intégration des communautés par-delà les frontières (CTE-Transfrontalière) |
| Objectif spécifique | IV.1 - Favoriser les services socio-sanitaires pour lutter contre le dépeuplement en zones de montagne et rurales |

Tableau 1: Indicateurs de résultat

| Identificateur | Indicateur | Unité de mesure | Valeur de référence | Année de référence | Valeur cible (2023) Total | 2016 Total | 2016 Qualitatif | Observations |
|----------------|---|----------------------|---------------------|--------------------|---------------------------|------------|-----------------|---|
| R4.1 | Niveau de satisfaction des utilisateurs des services sanitaires, sociaux et d'aide à la personne expérimentés dans la zone transfrontalière | faible, moyen, élevé | | | enquête spécifique | | | Conformément aux caractéristiques techniques prévues à l'annexe 3 du programme de coopération (« Indicateurs et cadre de performance »), l'autorité de gestion a procédé à la mise en œuvre d'une enquête afin de renseigner la valeur de référence et la valeur cible de cet indicateur. Les conclusions de l'enquête ont été restituées en novembre 2016. De ce fait, le programme de coopération et son annexe 3 ont été modifiés en conséquence et ont été transmis via SFC à la CE pour approbation. Décision de la CE C(2017) 1175 final du 15 février 2017 . |

| Identificateur | Indicateur | 2015 Total | 2015 Qualitatif | 2014 Total | 2014 Qualitatif |
|----------------|---|------------|-----------------|------------|-----------------|
| R4.1 | Niveau de satisfaction des utilisateurs des services sanitaires, sociaux et d'aide à la personne expérimentés dans la zone transfrontalière | | | | |

| | |
|---------------------------|--|
| Axe prioritaire | #4 - Axe prioritaire IV : Inclusion sociale et citoyenneté européenne - Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes en zones rurales et de montagne |
| Priorité d'investissement | 10b - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et un apprentissage tout au long de la vie par la création et l'application de systèmes communs d'éducation, de formation professionnelle et de formation (CTE-Transfrontalière) |

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme

| (1) | Identificateur | Indicateur | Unité de mesure | Valeur cible | 2016 | Observations |
|-----|----------------|---|-----------------|--------------|----------|---------------------|
| F | CO46 | Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières | Persons | 17 139,00 | 0,00 | |
| S | CO46 | Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières | Persons | 17 139,00 | 3 294,00 | 7 projets concernés |

| (1) | Identificateur | Indicateur | 2015 | 2014 |
|-----|----------------|---|------|------|
| F | CO46 | Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières | 0,00 | 0,00 |
| S | CO46 | Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières | 0,00 | 0,00 |

| | |
|---------------------------|--|
| Axe prioritaire | #4 - Axe prioritaire IV : Inclusion sociale et citoyenneté européenne - Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes en zones rurales et de montagne |
| Priorité d'investissement | 10b - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et un apprentissage tout au long de la vie par la création et l'application de systèmes communs d'éducation, de formation professionnelle et de formation (CTE-Transfrontalière) |
| Objectif spécifique | IV.2 - Accroître l'offre éducative et formative et les compétences professionnelles transfrontalières |

Tableau 1: Indicateurs de résultat

| Identificateur | Indicateur | Unité de mesure | Valeur de référence | Année de référence | Valeur cible (2023) Total | 2016 Total | 2016 Qualitatif | Observations |
|----------------|--|---|---------------------|--------------------|---------------------------|------------|-----------------|--|
| R4.2 | Nombre de cours de formation et de parcours «professionnalisant» d'enseignement transfrontaliers | Nombre de cours de formation et de parcours | 40,00 | 2013 | 400,00 | | | Premiers relevés en 2018 (cf. Programme de coopération, §2A) |

| Identificateur | Indicateur | 2015 Total | 2015 Qualitatif | 2014 Total | 2014 Qualitatif |
|----------------|--|------------|-----------------|------------|-----------------|
| R4.2 | Nombre de cours de formation et de parcours «professionnalisant» d'enseignement transfrontaliers | | | | |

Axes prioritaires pour l'assistance technique

| | |
|-----------------|---|
| Axe prioritaire | #5 - Axe prioritaire V : Assistance technique - Garantir la gestion efficace du programme et la qualité des interventions |
|-----------------|---|

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme

| (1) | Identificateur | Indicateur | Unité de mesure | Valeur cible | 2016 | Observations |
|-----|----------------|---|--------------------------|--------------|-------|---|
| F | O5.1 | Nombre d'ETP cofinancés par l'assistance technique mobilisés pour la bonne mise en oeuvre du programme | Nombre d'ETP | 18,00 | 17,00 | Pas d'engagement financier en 2016 |
| S | O5.1 | Nombre d'ETP cofinancés par l'assistance technique mobilisés pour la bonne mise en oeuvre du programme | Nombre d'ETP | 18,00 | 17,00 | Pas d'engagement financier en 2016 |
| F | O5.2 | Nombre de manifestations pour l'information du programme | Nombre de manifestations | 14,00 | 2,00 | |
| S | O5.2 | Nombre de manifestations pour l'information du programme | Nombre de manifestations | 14,00 | 2,00 | Projet de communication de l'autorité de gestion approuvé au Comité de suivi du 05/10/2016 Un événement de lancement mai 2015 et un événement annuel octobre 2016 |
| F | O5.3 | Réalisation du nouveau site internet ALCOTRA | Nombre | 1,00 | 0,00 | Projet de communication non achevé |
| S | O5.3 | Réalisation du nouveau site internet ALCOTRA | Nombre | 1,00 | 1,00 | Projet de communication de l'Autorité de gestion approuvé au Comité de suivi du 05/10/2016 Création du nouveau site |
| F | O5.4 | Réalisation du guide de mise en oeuvre du programme bilingue et de guides techniques pour les bénéficiaires | Nombre | 5,00 | 1,00 | |
| S | O5.4 | Réalisation du guide de mise en oeuvre du programme bilingue et de guides techniques pour les bénéficiaires | Nombre | 5,00 | 1,00 | Projet de communication de l'Autorité de gestion approuvé au Comité de suivi du 05/10/2016 Il s'agit d'un KIT de communication à l'usage des bénéficiaires. |

| (1) | Identificateur | Indicateur | 2015 | 2014 |
|-----|----------------|--|-------|------|
| F | O5.1 | Nombre d'ETP cofinancés par l'assistance technique mobilisés pour la bonne mise en oeuvre du programme | 10,00 | 2,00 |
| S | O5.1 | Nombre d'ETP cofinancés par l'assistance technique mobilisés pour la bonne mise en oeuvre du programme | 10,00 | 2,00 |
| F | O5.2 | Nombre de manifestations pour l'information du programme | 1,00 | 0,00 |

| (1) | Identificateur | Indicateur | 2015 | 2014 |
|-----|----------------|---|------|------|
| S | O5.2 | Nombre de manifestations pour l'information du programme | 1,00 | 0,00 |
| F | O5.3 | Réalisation du nouveau site internet ALCOTRA | 0,00 | 0,00 |
| S | O5.3 | Réalisation du nouveau site internet ALCOTRA | 0,00 | 0,00 |
| F | O5.4 | Réalisation du guide de mise en oeuvre du programme bilingue et de guides techniques pour les bénéficiaires | 1,00 | 0,00 |
| S | O5.4 | Réalisation du guide de mise en oeuvre du programme bilingue et de guides techniques pour les bénéficiaires | 1,00 | 0,00 |

3.3 Table 3: Information on the milestones and targets defined in the performance framework

| Axe prioritaire | Ind type | ID | Indicador | Unité de mesure | Milestone for 2018 total | 2016 Final target (2023) total | 2016 | Observations |
|-----------------|----------|-------|--|----------------------|--------------------------|--------------------------------|------|---|
| #1 | F | FI | Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiée par cette autorité | euros | 6175740 | 32 990 066,00 | | Aucun projet programmé par le Comité de suivi au 31/12/2016 |
| #1 | O | O.1.1 | Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets | Nombre de structures | 10 | 127,00 | | Aucun projet programmé par le Comité de suivi au 31/12/2016 |
| #2 | F | FII | Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité | euro | 8234320 | 43 986 756,00 | | Aucune donnée disponible au 31/12/2016 |
| #2 | O | O2.1 | Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques | Nombre d'outils | 1 | 15,00 | | Aucun projet programmé par le Comité de suivi au 31/12/2016 |
| #2 | O | O2.2 | Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques | Nombre d'outils | 2 | 25,00 | | Aucune donnée disponible au 31/12/2016 |
| #3 | F | FIII | Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité | euro | 18572221 | 98 970 198,00 | | Aucune donnée disponible au 31/12/2016 |
| #3 | O | O3.1 | Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés | Nombre zones | 4 | 51,00 | | Aucune donnée disponible au 31/12/2016 |
| #4 | F | FIV | Montant total des dépenses éligibles | euro | 8234320 | 43 986 756,00 | | Aucune donnée disponible au 31/12/2016 |

| Axe prioritaire | Ind type | ID | Indicator | Unité de mesure | Milestone for 2018 total | 2016 Final target (2023) total | 2016 | Observations |
|-----------------|----------|------|---|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------------|------|--|
| | | | enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité | | | | | |
| #4 | O | CO46 | Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières | Persons | 1715 | 17 139,00 | | Aucune donnée disponible au 31/12/2016 |
| #4 | O | O4.1 | Nombre de services et interventions développés | Nombre de services et interventions | 2 | 25,00 | | Aucune donnée disponible au 31/12/2016 |

| Axe prioritaire | Ind type | ID | Indicator | Unité de mesure | 2015 | 2014 |
|-----------------|----------|-------|--|----------------------|------|------|
| #1 | F | FI | Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiée par cette autorité | euros | | |
| #1 | O | O.1.1 | Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets | Nombre de structures | | |
| #2 | F | FII | Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité | euro | | |

| Axe prioritaire | Ind type | ID | Indicator | Unité de mesure | 2015 | 2014 |
|-----------------|----------|------|---|-------------------------------------|------|------|
| #2 | O | O2.1 | Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques | Nombre d'outils | | |
| #2 | O | O2.2 | Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques | Nombre d'outils | | |
| #3 | F | FIII | Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité | euro | | |
| #3 | O | O3.1 | Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés | Nombre zones | | |
| #4 | F | FIV | Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité | euro | | |
| #4 | O | CO46 | Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières | Persons | | |
| #4 | O | O4.1 | Nombre de services et interventions développés | Nombre de services et interventions | | |

3.4. Données financières

Tableau 4: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

«r.ir.etc.table4.header»

| Axe prioritaire | Fonds | Base de calcul | Financement total | Taux de cofinancement | Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien | Proportion de l'allocation totale couverte par les opérations sélectionnées | Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien | Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion | Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires | Nombre d'opérations sélectionnées |
|----------------------|---------------|-----------------|-----------------------|-----------------------|--|---|---|--|--|-----------------------------------|
| #1 | FEDE R | Partie publique | 32 990 066,00 | 85,00 | 0,00 | 0,00% | 0,00 | 0,00 | 0,00% | 0 |
| #2 | FEDE R | Partie publique | 43 986 756,00 | 85,00 | 4 021 611,43 | 9,14% | 4 021 611,43 | 104 658,31 | 0,24% | 4 |
| #3 | FEDE R | Partie publique | 98 970 198,00 | 85,00 | 55 887 580,58 | 56,47% | 55 887 580,58 | 409 736,31 | 0,41% | 33 |
| #4 | FEDE R | Partie publique | 43 986 756,00 | 85,00 | 14 538 058,46 | 33,05% | 14 538 058,46 | 0,00 | 0,00% | 12 |
| #5 | FEDE R | Partie publique | 14 038 326,00 | 85,00 | 228 140,00 | 1,63% | 228 140,00 | 0,00 | 0,00% | 2 |
| Total | FEDE R | | 233 972 102,00 | 85,00 | 74 675 390,47 | 31,92% | 74 675 390,47 | 514 394,62 | 0,22% | 51 |
| Total général | | | 233 972 102,00 | 85,00 | 74 675 390,47 | 31,92% | 74 675 390,47 | 514 394,62 | 0,22% | 51 |

Le cas échéant, le recours à une éventuelle contribution des pays tiers qui participent au programme de coopération doit être indiqué (par exemple, IAP et IEV, Norvège, Suisse)

Sans objet

Tableau 5: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention

Telle que définie dans le tableau 2 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières) et dans les tableaux 6 à 9 du modèle pour les programmes de coopération

| Axe prioritaire | Fonds | Domaine d'intervention | Forme de financement | Dimension territoriale | Mécanisme d'application territorial | Dimension «objectif thématique» | Thème secondaire FSE | Dimension économique | Dimension «localisation» | Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien | Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien | Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion | Nombre d'opérations sélectionnées |
|-----------------|-------|------------------------|----------------------|------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|----------------------|----------------------|--------------------------|--|---|--|-----------------------------------|
| #1 | FEDER | 013 | 01 | 04 | 03 | 04 | | | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0 |
| #1 | FEDER | 062 | 01 | 04 | 03 | 01 | | | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0 |
| #2 | FEDER | 087 | 01 | 07 | 03 | 05 | | | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0 |
| #2 | FEDER | 088 | 01 | 07 | 03 | 05 | | | | 4 021 611,43 | 4 021 611,43 | 104 658,31 | 4 |
| #3 | FEDER | 043 | 01 | 04 | 03 | 04 | | | | 3 926 830,00 | 3 926 830,00 | 0,00 | 2 |
| #3 | FEDER | 085 | 01 | 04 | 03 | 06 | | | | 3 068 967,78 | 3 068 967,78 | 0,00 | 2 |
| #3 | FEDER | 094 | 01 | 04 | 03 | 06 | | | | 48 891 782,80 | 48 891 782,80 | 409 736,31 | 29 |
| #4 | FEDER | 112 | 01 | 03 | 03 | 09 | | | | 5 013 776,44 | 5 013 776,44 | 0,00 | 5 |
| #4 | FEDER | 118 | 01 | 03 | 03 | 10 | | | | 9 524 282,02 | 9 524 282,02 | 0,00 | 7 |
| #5 | FEDER | | 01 | 07 | 07 | | | | | 228 140,00 | 228 140,00 | 0,00 | 2 |

Tableau 6: Coût cumulé de tout ou partie d'une opération mise en œuvre en dehors de la partie de la zone couverte par le programme qui appartient à l'Union

| 1. Opération (2) | 2. Montant du soutien du FEDER(1) envisagé pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union, sur la base de certaines opérations | 3. Part de la dotation financière totale pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union (%) (colonne 2 / montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme * 100) | 4. Dépenses éligibles au soutien du FEDER engagées dans tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union, déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion | 5. Part de la dotation financière totale pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union (%) (colonne 4 / montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme * 100) |
|-------------------------|---|--|---|--|
| ACTION 4 VISION | 167 256,20 | 0,08% | 0,00 | |
| ART_UP_WEB | 79 768,25 | 0,04% | 0,00 | |
| Borderscapes | 64 897,50 | 0,03% | 0,00 | |
| INFORMA PLUS | 161 429,88 | 0,08% | 0,00 | |
| JARDINALP | 167 571,18 | 0,08% | 0,00 | |
| Mi.Mo | 10 811,15 | 0,01% | 0,00 | |
| RestHAlp | 119 226,95 | 0,06% | 0,00 | |
| URAMET | 85 000,00 | 0,04% | 0,00 | |
| e-Rés@mont | 62 041,50 | 0,03% | 0,00 | |

- (1) Le soutien du FEDER est fixé dans la décision de la Commission relative au programme de coopération correspondant.**
- (2) Conformément aux plafonds définis à l'article 20 du règlement (UE) n° 1299/2013 et sous réserve de ceux-ci.**

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Aucune évaluation n'a été lancée à ce jour.

5. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Cadre de performance

Les premiers projets ayant démarré concrètement en cours d'année, aucun élément chiffré concernant les réalisations n'a pu être exploité au 31/12/2016 pour alimenter le cadre de performance après seulement quelques mois de mise en œuvre.

Retard de réalisation des projets du 1er appel :

17 des 18 projets approuvés lors du premier appel ont procédé à une demande d'avance pour un total 1,6M€ et effectué leur première remontée des dépenses en septembre 2016. Les contrôles de premier niveau se sont achevés le 30 décembre 2016. Ils ont donné lieu à 38 certificats et mis en évidence un niveau global de dépenses faible (1,8 M€). Seul le projet Borderscapes dépasse le seuil de 30% requis pour procéder à une demande de paiement.

Le retard dans la remontée de dépenses est imputable à plusieurs aspects : beaucoup de projets ont commencé véritablement les activités après réception de la convention et/ou de la première avance, c'est à dire en septembre 2016 prenant un retard sur le calendrier de mise en œuvre. Le délai entre la sélection et le conventionnement est dû à la mise en place d'outils et de procédures nouveaux qu'il a fallu tester et ajuster.

Pour remédier à cette situation, l'AG a travaillé à la simplification et à la réduction des délais des procédures opérationnelles. Le DOMO a été modifié afin de permettre, dans les 3 jours ouvrés après la décision du Comité de suivi, la transmission de la liste des projets sélectionnés par courriel. Dès validation par le Comité de suivi, la liste des projets est publiée sur le site internet du programme. Cette modification, validée par le Comité de suivi du 5 octobre, permet ainsi de réduire les délais d'envoi des courriers d'information, des notifications et des conventions. Par ailleurs, les instructeurs référents et les animateurs ont été mobilisés sur le suivi des projets du premier appel afin de vérifier la capacité des porteurs à terminer les activités prévues dans les délais impartis. Concernant les projets du premier appel, la seconde remontée de dépenses (clôture mars 2017) devrait permettre de mieux cerner l'état d'avancement des projets.

Au cours du CS du mois d'octobre 2016, le choix a été fait de financer un plus grand nombre de projets sur l'axe 3, en réduisant la dotation FEDER de chaque projet de 15%. Cette décision s'est traduite par un alourdissement des procédures (acceptation de cette réduction et reformulation du budget de la part des porteurs puis vérification de la conformité du budget de la part du SC). Cet alourdissement a conduit au report de la date de démarrage des projets approuvés. Ces modalités ne devraient plus être retenues pour la sélection des projets simples lors des prochaines instances.

Processus d'instruction et de sélection des opérations :

Un point de difficulté a été mis en exergue lors du comité de suivi du 5 octobre sur les

modalités de restitution des instructions et le classement des projets. Un travail a été fait au sein de l'AG et du SC pour présenter, en novembre 2016, au Comité technique et d'instruction une proposition d'amélioration de la méthodologie.

Le choix, partagé avec les différentes instances du programme, a été fait de s'appuyer uniquement sur la notation comme paramètre de classement des projets présentés au CTI et au CS. Pour ce faire, les instructeurs ont mis en cohérence la notation et le commentaire. Des règles complémentaires ont été mises en place :

- établissement d'un seuil permettant de distinguer automatiquement les argumentaires qualitatifs favorables à la sélection d'un projet des négatifs. Ce seuil correspond à la valeur moyenne des notations et se situe à 26 puisque la notation maximum des services techniques instructeurs est de 52 points. En ce qui concerne le SC, le seuil se situe à 26,5 puisque la notation maximum du SC est de 53 points.

- rendu de l'instruction mettant en évidence la synthèse du SC et l'apport de chaque service et acteurs du processus d'instruction.

Le classement est basé sur la note globale obtenue. Les projets ayant une notation globale supérieure à 26 sont classés par ordre décroissant en fonction de la moyenne pondérée obtenue et présentés au Comité de suivi comme programmables. Les projets sont financés jusqu'à épuisement de la dotation.

Les projets ayant une note globale inférieure à 26 sont présentés au CS, mais considérés comme techniquement non programmables.

Tous les instructeurs du SC et services techniques impliqués dans le processus d'instruction ont été formés à cette nouvelle approche.

b) FACULTATIF POUR LES RAPPORTS ALLÉGÉS, autrement, cela figurera au point 9.1. Une évaluation afin de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctives prises ou prévues, le cas échéant.

| |
|--|
| |
|--|

6. RÉSUMÉ A L'INTENTION DES CITOYENS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 9, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Un résumé du contenu des rapports annuels et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe aux rapports annuels et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents.

7. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS
[ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

8. PROGRÈS DANS LA PRÉPARATION ET LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS ET DES PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]

8.1. Grands projets

Tableau 7: Grands projets

| Projet | CCI | Statut du GP | Investissements totaux | Coûts totaux éligibles | Date de notification/présentation prévue | Date d'accord/approbation tacite par la Commission | Date prévue pour le début de la mise en œuvre | Date d'achèvement prévue | Axes prioritaires/priorités d'investissement | État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible) | État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet | Pr |
|--------|-----|--------------|------------------------|------------------------|--|--|---|--------------------------|--|--|--|----|
|--------|-----|--------------|------------------------|------------------------|--|--|---|--------------------------|--|--|--|----|

(1) En cas d'opérations mises en œuvre dans le cadre de structures PPP, la signature du contrat de PPP entre l'organisme public et l'organisme privé [article 102, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013].

Significant problems encountered in implementing major projects and measures taken to overcome them

Sans objet

Any change planned in the list of major projects in the cooperation programme

Sans objet

8.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

Sans objet

Tableau 8: Plans d'action communs (PAC)

| Intitulé du PAC | CCI | Phase de mise en œuvre du PAC | Coûts totaux éligibles | Total du soutien public | Contribution du PO au PAC | Axe prioritaire | Type de PAC | Présentation [prévue] à la Commission | Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre | Fin [prévue] | Principales réalisations et principaux résultats | Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission | Observations |
|-----------------|-----|-------------------------------|------------------------|-------------------------|---------------------------|-----------------|-------------|---------------------------------------|---|--------------|--|---|--------------|
|-----------------|-----|-------------------------------|------------------------|-------------------------|---------------------------|-----------------|-------------|---------------------------------------|---|--------------|--|---|--------------|

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

Sans objet

9. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLES 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]

9.1 Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

| | |
|-----------------|--|
| Axe prioritaire | #1 - Axe prioritaire I : Innovation appliquée - Transfert de l'innovation et des technologies appliquées |
|-----------------|--|

En raison du démarrage des opérations en 2016, les informations disponibles quant à la réalisation des objectifs et des résultats attendus au niveau du programme sont peu significatives. La diversification des partenariats avec une ouverture vers les acteurs privés étant un élément important dans les objectifs du programme de coopération, un premier focus est donc porté dans ce rapport sur la nature des partenariats publics privés.

S'agissant de l'axe 1, aucun dossier n'a été programmé au 31/12/2016.

| | |
|-----------------|--|
| Axe prioritaire | #2 - Axe prioritaire II : Environnement mieux maîtrisé - Augmentation de la résilience du territoire |
|-----------------|--|

4 projets sélectionnés au titre du 1er appel à projet OS 2.2 "Prévention des risques" pour un montant total de 4 M€ ont fait l'objet de remontées des dépenses très faibles lors la 1ère déclaration du 15 septembre. Aucune dépense n'a été certifiée au 31 décembre 2016. Les causes des retards sont imputables au démarrage du programme et à la mise en place des nouveaux outils (SYNERGIE CTE) ainsi qu'aux règles de la nouvelle autorité de gestion et de certification du programme. Des mesures ont été prises, voir section 5a, pour permettre l'accompagnement des porteurs pour accélérer les remontées de dépenses et les contrôles.

Aucun nouveau projet n'a été programmé sur l'axe 2 en 2016. Pour les projets déjà programmés en 2015 sur l'OS 2.2 « Prévention des risques », les partenariats sont presque exclusivement constitués d'acteurs de la sphère publique (pouvoirs publics locaux ou régionaux, centres de recherche) en raison des moyens requis toujours plus importants au regard de l'étendue et de la géomorphologie du territoire considéré (zones de montagne) et des compétences spécifiques peu répliquables dans le secteur économique.

| | |
|-----------------|--|
| Axe prioritaire | #3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation |
|-----------------|--|

| | |
|--|---|
| | environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte |
|--|---|

12 projets sélectionnés au titre du 1er appel à projet OS 3.1 "Patrimoine naturel et culturel" pour un montant total de 14,5 M€ ont fait l'objet de remontées des dépenses très faibles lors la 1ère déclaration du 15 septembre. Aucune dépense n'a été certifiée au 31 décembre 2016. Les causes des retards sont imputables au démarrage du programme et à la mise en place des nouveaux outils (SYNERGIE CTE) ainsi qu'aux règles de la nouvelle autorité de gestion et de certification du programme. Des mesures ont été prises, voir section 5a, pour permettre l'accompagnement des porteurs pour accélérer les remontées de dépenses et les contrôles.

L'axe 3, le plus doté du programme, est particulièrement sollicité sur l'OS 3.1 « Patrimoine naturel et culturel » qui a déjà attribué près de 80% de sa dotation FEDER. Sur les 232 bénéficiaires retenus pour l'ensemble des axes au 31/12/2016, 142 relevaient de l'OS 3.1. Les projets de cet OS sont à la croisée des 3 thématiques les plus sollicitées du programme : l'environnement, la culture et le tourisme. Si les partenariats sont principalement organisés autour des pouvoirs publics locaux ou régionaux, ils font participer dans une moindre mesure le secteur privé (PME ou groupes d'intérêt) pour leur volet économique visant l'attractivité du territoire transfrontalier. Les partenariats des deux autres OS (3.2 biodiversité et 3.3 Mobilité durable) sont exclusivement constitués d'acteurs publics en raison de leurs champs d'intervention respectifs.

| | |
|-----------------|---|
| Axe prioritaire | #4 - Axe prioritaire IV : Inclusion sociale et citoyenneté européenne - Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes en zones rurales et de montagne |
|-----------------|---|

2 projets sélectionnés au titre du 1er appel à projet OS 4.1 "services sanitaires et sociaux" pour un montant total de 1,2 M€ ont fait l'objet de remontées des dépenses très faibles lors la 1ère déclaration du 15 septembre. Aucune dépense n'a été certifiée au 31 décembre 2016. Les causes des retards sont imputables au démarrage du programme et à la mise en place des nouveaux outils (SYNERGIE CTE) ainsi qu'aux règles de la nouvelle autorité de gestion et de certification du programme. Des mesures ont été prises, voir section 5a, pour permettre l'accompagnement des porteurs pour accélérer les remontées de dépenses et les contrôles.

Les partenariats de l'axe 4 sont assez diversifiés. S'ils sont principalement constitués d'acteurs publics locaux ou régionaux pour l'OS 4.1 « Services sanitaires et sociaux », avec une part non négligeable de structures privées telles que des groupes d'intérêt ou des associations, l'OS 4.2 « Education et formation » enregistre un taux de participation du secteur privé assez important (43%) notamment en raison de la participation de centres de formation ou d'organismes de soutien aux entreprises qui expérimentent des parcours de formation spécifiques.

| |
|--|
| |
|--|

| | |
|-----------------|---|
| Axe prioritaire | #5 - Axe prioritaire V : Assistance technique - Garantir la gestion efficace du programme et la qualité des interventions |
|-----------------|---|

2 dossiers ont été programmés sur l'assistance technique. Le premier porte sur la création du site internet du programme (cf. point 10.2 du rapport). L'ouverture du site en mai 2016 s'inscrit dans l'un des indicateurs de l'axe 5, en tant que premier point de contact pour les porteurs de projet potentiels et sources d'information pour les bénéficiaires sélectionnés. L'achèvement de cette opération primordiale pour la communication transfrontalière du programme est prévu en 2017.

Un deuxième dossier porte sur l'achèvement des travaux de définition des indicateurs du programme. Les études effectuées en lien avec un cabinet externe ont permis de déterminer les valeurs de référence et valeurs-cibles de trois indicateurs. Elément-clé dans le suivi du programme et dans l'établissement des rapports annuels, la batterie d'indicateurs de réalisation désormais complète permettra de collecter les données utiles afin de vérifier l'atteinte des objectifs du programme.

9.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» dans le programme de coopération et les opérations [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 4, deuxième alinéa, point d), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures spécifiques en vue de tenir compte des principes définis à l'article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013 relatif à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination, comprenant, le cas échéant, en fonction du contenu et des objectifs du programme de coopération, une vue d'ensemble des mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension du genre dans le programme de coopération et les opérations

Une dimension prise en compte lors de l'évaluation des projets :

La grille d'évaluation utilisée par les services des Régions chargés de fournir un avis technique propose deux critères sur la question de l'égalité des chances et la non-discrimination et sur l'égalité des chances entre hommes et femmes. Le score attribué pour ces deux critères suit l'échelle suivante : 5 (excellent), 3 (bon) ou 1 (neutre). A ce stade de mise en œuvre des projets, il est encore difficile de vérifier et d'évaluer l'impact réel des mesures prises par les projets qui ont obtenu un bon score pour ces critères au cours de l'instruction. A titre d'exemple de bonnes pratiques, on peut cependant citer le projet Proguide centré sur la formation des guides de montagne qui a réalisé des actions spécifiques pour attirer les femmes vers ce métier réputé masculin. De même, le projet Nat-Cult, dédié à la découverte et au patrimoine des jardins historique de la riviera franco-italienne, a produit un guide pour les non-voyants et des parcours adaptés aux personnes à mobilité réduite.

9.3 Développement durable [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte des principes définis à l'article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013 relatif au développement durable, y compris, le cas échéant, en fonction du contenu et des objectifs du programme de coopération, une vue d'ensemble des mesures spécifiques prises pour promouvoir le développement durable conformément à cet article

Une dimension fortement prise en compte lors de l'évaluation des projets :

La grille d'évaluation, utilisée par les services des Régions chargés de fournir un avis technique, présente un chapitre dédié au développement durable et à l'impact environnemental. Ce chapitre est décliné en 5 critères : contribution du projet au développement durable (principe horizontal) ; crédibilité des informations de la grille des impacts environnementaux ou autrement dit analyse des impacts directs et indirects sur l'environnement ; crédibilité des mesures d'atténuation ou de compensation ; avis synthétique sur le caractère environnemental du projet. Le score attribué pour l'ensemble de ces critères varie de 0 à 12, 12 indiquant l'excellence par rapport à la prise en compte des aspects environnementaux et de développement durable. Ces critères ont donc un poids notable sur le score total maximum de 52 points attribué par les services des régions partenaires. Parmi les projets qui ont obtenu un score particulièrement élevé sur ce chapitre et dont les contenus sont fortement orientés au développement durable, on compte plusieurs projets de l'axe 3 « Attractivité du territoire » sélectionnés au CS 5 octobre. Le projet RestHalp déposé sur l'O.S 3.2 biodiversité, associe des gestionnaires de SIC et des centres de recherche. Il a pour objectif de favoriser la restauration écologique d'habitats et de promouvoir des services écosystémiques dans un contexte marqué par la présence de nombreuses pressions anthropiques (tourisme et agriculture) et naturelles (espèces invasives exotiques). Le projet Pescatour déposé sur l'O.S 3.1 patrimoine culturel et naturel promeut la pêche comme modalité de développement durable liée aux activités touristiques dans deux vallées de montagne du Sud des Alpes.

9.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Calculated amount of support to be used for climate change objectives based on the cumulative financial data by category of intervention in Table 7

| Axe prioritaire | Amount of support to be used for climate change objectives (EUR) | Proportion of total allocation to the operational programme (%) |
|-----------------|--|---|
| #2 | 1 367 347,86 | 3,66% |
| #3 | 2 378 571,24 | 2,83% |
| Total | 3 745 919,10 | 1,88% |

Les autorités environnementales (AE) françaises et italiennes se sont réunies le 9 novembre afin de mettre au point les modalités de leur implication dans le processus d’instruction en appui aux services techniques des Régions et au Secrétariat conjoint. Cette réunion a permis d’établir une liste des critères de sélection des dossiers à transmettre aux AE pour analyse. Cette liste de critères à l’usage du SC permet d’identifier les projets ayant un impact environnemental et d’avoir une approche partagée entre autorités environnementales françaises et italiennes. Il a été décidé que les AE fourniraient leur avis en utilisant les critères d’instruction du DOMO et que celui-ci serait intégré dans le formulaire d’instruction du SC. Le SC doit remplir pour chaque projet une fiche tenant compte des informations contenues dans le formulaire de candidature du bénéficiaire pour sélectionner les projets à envoyer aux AE. Cette nouvelle procédure a été appliquée de manière expérimentale lors du deuxième appel à projets pour les projets de l’axe 1 « Innovation appliquée » et de l’axe 2 « environnement mieux maîtrisé ».

Par ailleurs, l’axe 2 du programme accompagne la prise en compte du changement climatique. L’objectif spécifique 2.1 intitulé « Changement Climatique » est centré sur l’adaptation des outils de planification territoriale des institutions publiques au changement climatique. Il prévoit un large éventail d’actions possibles du suivi de l’impact du changement climatique au développement de méthodologies destinées à cerner la durabilité, y compris socio-économique, des mesures prises contre les effets du changement climatique, la recherche de solutions à l’intérieur des instruments de planification territoriale (biodiversité, îlots de chaleur, ressources hydriques, etc.). Les 8 projets présentés sur cet OS dans le cadre du deuxième appel à projets embrassent plusieurs de ces thématiques, et plus précisément : qualité de l’air ; impact sur les territoires alpins et domaines skiables ; habitat humain et mode de construction ; gestion des ressources en eau ; étude de suivi sur les indicateurs de la faune et flore ; effet de la pollution atmosphérique sur le développement forestier ; plan urbain ; effets du changement climatique sur la biomasse. Ces projets seront présentés au comité de suivi du 1er mars 2017. Au 31 décembre 2016, aucun montant FEDER n’a été affecté à des projets relatifs au changement climatique.

9.5 Rôle des partenaires dans la réalisation du programme de coopération [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n°1303/2013 et article 14, paragraphe 4, premier alinéa, point c), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte du rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013, y compris la participation des partenaires à la réalisation, au suivi et à l'évaluation du programme de coopération

Une forte mobilisation des instances de gouvernance du programme

En 2016, le programme a fortement sollicité le travail des différentes instances du programme : cellule d'appui à l'autorité de gestion, comité technique et d'instruction et comité de suivi sur les sujets suivant :

- Sélection des projets simples du deuxième appel à projet,
- Travail sur le processus d'instruction, les modalités classement et de restitution des instructions,
- Préparation du contenu de l'appel à manifestation des plans intégrés thématiques et territoriaux,
- Culture évaluative et définition des valeurs cibles des indicateurs.

Ce sont 5 réunions de la cellule d'appui à l'autorité de gestion, 2 réunions du comité technique et d'instruction et 1 réunion et 3 consultations écrites du Comité de suivi qui ont eu lieu en 2016.

Rencontre des administrations partenaires françaises et italiennes

Le Vice-président de la Région Auvergne Rhône-Alpes a rencontré ses homologues des Régions italiennes et des Régions et Départements français à la fin de l'année 2016 afin de partager les enjeux du programme, se donner des objectifs d'avancement du programme, construire une gouvernance efficace, échanger sur les projets et les futurs plans intégrés en cours de construction. Ces réunions ont été fortement appréciées par les différents participants, permettant de resserrer les liens de la coopération.

Procédure de désignation

Les partenaires ont aussi été sollicités pour travailler sur la procédure de désignation et sur les systèmes de gestion et de contrôle mis en place par la nouvelle autorité de gestion.

La Commission interministérielle de contrôles, autorité d'audit française, a procédé à un audit sur place au siège de la Région Auvergne Rhône-Alpes du 17 au 20 octobre 2016. La restitution de l'audit s'est faite par courrier du 23 novembre 2016 pointant une quinzaine de points d'attention portant notamment sur la récupération des indus côté italien ; la séparation fonctionnelle entre les autorités (autorité de gestion et autorité de certification); les modalités d'instruction partenariale et la responsabilité de l'autorité de gestion dans la rédaction de l'avis final. L'autorité de gestion a travaillé avec ses partenaires à la fin de l'année 2016 pour permettre l'envoi du descriptif de gestion et de contrôle et de ses annexes en début d'année 2017 et une désignation au cours de l'année

2017.

Mobilisation de la société civile

La Commission européenne a souligné la nécessité d'impliquer au sein du comité de suivi des représentants des partenaires sociaux économiques et d'organisations non gouvernementales.

En référence à l'article 2 « Composition et droit de vote des membres » du règlement intérieur du Comité de suivi, le programme peut mobiliser en tant qu'observateurs et sur invitation expresse de la Présidence cette catégorie d'acteurs du territoire.

Par courrier du 13 juin 2016, l'autorité de gestion a sollicité les administrations partenaires afin de recueillir les propositions de membres de la société civile à associer au comité de suivi. Seules 2 administrations partenaires ont répondu en 2016. Ce sujet particulièrement important sera donc traité par le Comité de suivi de mars 2017.

10. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) No 1299/2013

10.1 Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations;

- Finalisation et approbation du plan d'évaluation

Le premier semestre 2016 a permis l'achèvement de la rédaction du plan d'évaluation. La stratégie d'évaluation ainsi que la gouvernance identifiée au 31/12/2015 ont été définitivement arrêtées. Afin de conclure la rédaction du plan d'évaluation, des réunions ont été tenues avec les instances du programme. Elles ont permis de mieux appréhender l'exercice d'un point de vue réglementaire et d'affiner la stratégie d'évaluation en répondant aux besoins du programme, mais également du partenariat. Cet échange avec le partenariat institutionnel a permis de prendre en compte des problématiques territoriales dont il est apparu nécessaire qu'elles fassent l'objet d'une évaluation. Une attention particulière a été apportée au diagramme logique d'impact permettant d'identifier les effets attendus pour chacun des objectifs spécifiques du programme. Cet outil d'évaluation est désormais utilisé par le Secrétariat conjoint en phase d'instruction.

Le plan d'évaluation a été soumis pour approbation au Comité de suivi par le biais d'une procédure écrite qui s'est achevée le 31 mai 2016.

• Acculturation évaluative

Afin de sensibiliser les techniciens et gestionnaires du programme à la culture évaluative, l'autorité de gestion avec l'appui de la direction de la performance de la Région Auvergne-Rhône-Alpes a élaboré un module de formation qui a pour but de donner les clés de compréhension du contexte et des objectifs poursuivis par les évaluations du programme. Ce module a été élaboré dans la perspective d'être adapté en fonction de groupes-cibles différents (techniciens, porteurs de projets, élus...). Des formations ont été dispensées en 2016 aux agents du Secrétariat technique et de l'autorité de gestion afin de prendre en compte les éléments d'évaluation dans les phases d'instruction et de réalisation des opérations. Sous un autre angle, un atelier consacré à cette thématique destiné aux porteurs de projets a été organisé lors de l'évènement annuel de communication du 6 octobre, avec la mobilisation très active d'une quarantaine de participants. Des diaporamas ont été publiés sur le site internet du programme.

• Préparation de l'évaluation de mise en œuvre

Le premier volet du plan d'évaluation prévoit une analyse de la mise œuvre du programme sous trois aspects : les procédures internes (organisation et fonctionnement du partenariat institutionnel), les procédures externes (animation des territoires, communication du programme et les instruments propres au programme (plans intégrés). Les travaux préparatoires débutés à l'automne et qui se poursuivront en 2017 permettront de mieux appréhender les champs d'évaluation de ce premier volet et de définir les modalités d'exécution des activités.

10.2 Résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

La communication a été principalement orientée vers les administrations partenaires et les bénéficiaires potentiels afin de faire connaître les axes et le contenu du programme et faire émerger des projets de qualité.

• Un nouveau site web pour le programme

La première partie de l'année a été consacrée à la mise en production du nouveau site internet du programme. Complètement bilingue italien et français, le site a été lancé le 11 mai pendant le mois de l'Europe. Une maquette graphique a été réalisée et diffusée par mail pour annoncer la mise en ligne. Les administrations partenaires du programme ont relayé l'information et assuré le lien avec ce nouveau site. Ce site, très ergonomique, comporte différentes rubriques : « découvrir ALCOTRA » et « déposer mon projet » ainsi qu'une rubrique dédiée aux projets financés et des actualités qui font vivre ce nouveau site. Les valeurs de ce site sont accessibilité, large public, transparence de l'action du programme, résultats et réalisations concrètes.

7 premiers mois après son ouverture, 16.726 sessions ont été ouvertes, soit 2.389 par mois en moyenne. Le site a compté 8.566 utilisateurs pour un total de 63.483 pages visualisées. Le 56,8% des utilisateurs sont italiens, le 34,8% sont français. 35,67 % des sessions proviennent de Turin, 32,44 % de Rhône-Alpes, 16,27% Provence-Alpes-Côte d'Azur. Pour 51,1% des visiteurs qui arrivent sur le site pour la première fois, 48,9% reviennent avec une durée moyenne de consultation des sessions de 04:05 minutes.

Les principaux intérêts des internautes portent sur les projets financés (1ère place du top 10 des pages les plus consultées) et la présentation du programme (2ème place du top 10). Le pic de visites a été atteint le 25 octobre avec 1.672 visualisations et coïncide avec la publication des résultats de la sélection des axes III et IV à la suite du Comité de suivi du 5 octobre. Cette donnée concorde avec les documents les plus téléchargés depuis le site : la première place est détenue par la liste des projets programmés dans le cadre des appels à projets, la seconde par le DOMO.

Une large place est faite à l'actualité du programme. 26 articles ont été publiés sur la page d'accueil en 2016, soit une moyenne de 3 à 4 articles par mois. Le site internet sera enrichi au fur et à mesure de l'avancement du programme afin de permettre un accès direct et rapide aux informations qui concernent le programme et les projets financés.

Une rubrique consacrée aux projets est valorisée sur le site afin de sensibiliser les nouveaux porteurs d'initiative et les cibles des organisations privées.

Par ailleurs, un travail sur les réseaux sociaux sera entrepris en 2017.

• L'évènement annuel de communication à Chamonix

L'évènement annuel du programme s'est tenu le 6 octobre 2016 au Centre des Congrès de Chamonix en Haute Savoie.

Plus de 400 personnes étaient présentes : l'ensemble des acteurs institutionnels et socio-économiques du territoire transfrontalier, administrations partenaires, porteurs de projets, associations, entreprises, grand public.

Bien que cet évènement ait eu lieu en France, la forte proportion d'acteurs italiens

montre la force de la coopération au sein du territoire transfrontalier concerné et la volonté de construire ensemble des projets pour l'avenir.

La journée s'est déroulée sur deux temps : une table ronde et des ateliers thématiques.

La table ronde de grande qualité, animée par la Mission Opérationnelle Transfrontalière, en présence des Vice-présidents et Assesseurs des cinq régions du programme et la Commission Européenne a été l'occasion pour débattre autour du thème « La frontière : un élément fédérateur ? ».

L'état d'avancement du programme a été également présenté par l'autorité de gestion mettant l'accent sur les 18 projets déjà engagés et la sélection en cours du deuxième appel à projet et le lancement du futur appel à candidature pour les Plans intégrés. Les ateliers interactifs de l'après-midi ont également connu un grand succès auprès du public : 145 participants pour l'atelier dédié aux Plans Intégrés thématiques (PITEM) et 120 pour les Plans Intégrés territoriaux (PITER), 40 pour l'évaluation et 30 pour les obligations de communication des bénéficiaires.

Les relais médias ont été importants. Un point presse mobilisant une dizaine de journalistes a permis de faire connaître l'évènement auprès du grand public grâce à plus d'une vingtaine d'articles de presse en ligne en France et en Italie.

Une vidéo dans les deux langues de l'évènement a été réalisée. Elle a été programmée par 46 émissions sur toutes les chaînes locales couvrant le territoire ALCOTRA 4 chaînes françaises (8MONTBLANC, TELE LYON METROPOLE, TL7 SAINT ETIENNE, TELEGRENOBLE) et 4 italiennes (TELECUPOLE, TELECUPOLE STORY, RETE 7, LCN 12, PEOPLE TV, 825 di SKY). La même vidéo a reçu 200 visualisations sur le web. Ces émissions touchent une cible élargie, allant du grand public aux nouveaux porteurs de projets.

- Réalisation d'un kit de communication et d'une identité visuelle reconnue

En avril, l'autorité de gestion a publié un manuel en italien et en français présentant les obligations de communication des bénéficiaires. Il a été adressé aux administrations partenaires, aux chefs de file du 1er appel à projets et publié sur le site internet dès son lancement.

Ce manuel a été l'outil essentiel pour animer l'atelier communication qui s'est tenu à Chamonix. Cette occasion a permis d'échanger et de répondre aux questions des bénéficiaires et porteurs de projets potentiels, de présenter des exemples mais aussi des réflexions générales sur ce sujet.

L'identité visuelle du programme avec le logo Interreg ALCOTRA est utilisée sur l'ensemble des courriers, guides, documents et présentations.

- Une concertation de travail au sein d'un groupe communication

Ces actions de communication ont été harmonisées grâce au travail du groupe communication piloté par la chargée de mission communication du programme. Cinq réunions ont été organisées mobilisant les animateurs et les administrations partenaires du programme pour construire un plan d'action de communication annuel concerté.

- Des passerelles tissées avec d'autres programmes de coopération

Le programme a participé aux *Journées Européennes de la Coopération Transfrontalière*, qui célèbrent les réalisations de la coopération territoriale en Europe par le biais d'événements locaux, organisées par la Métropole Nice Côte d'Azur. Le programme MARITTIMO était également présent à cet événement. En juillet, ALCOTRA et MARITTIMO ont étamé des échanges afin de mettre en valeur les complémentarités entre les programmes : le but est de démultiplier l'impact de l'information et des deux programmes sur le territoire et de construire des actions de capitalisations.

11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C) ET F), DU RÈGLEMENT (UE) NO 1299/2013]

11.1 Progrès dans la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme de coopération

Préparation de l'appel à candidature PITEM PITER

Le programme ALCOTRA a travaillé sur les Plans Intégrés Territoriaux (PITER), les Plans Intégrés Thématiques (PITEM). Au cours de l'année, l'autorité de gestion, le secrétariat conjoint et les administrations partenaires ont travaillé à la mise en œuvre de ces deux outils en définissant concrètement les phases et modalités de présentation des candidatures, la dotation allouée par axe, le calendrier de publication de l'appel à candidatures, les grilles et processus d'évaluation. L'ensemble de ces éléments ont été présentés au cours de l'événement annuel le 5 octobre. A cette occasion, deux ateliers ont été consacrés à des échanges avec les porteurs de candidature. Ces ateliers ont permis de présenter le périmètre et les attentes du programme par rapport aux PITEM et aux PITER et de répondre aux questions des candidats par rapport aux principaux concepts d'intégration et développement territorial inscrits dans ces outils (stratégie commune, efficacité des interventions, construction de réseau permanent d'acteurs). Ce travail d'échanges a permis à l'AG de recenser les projets en préparation et de fournir des recommandations par rapport aux résultats attendus. Ces différentes phases préliminaires ont permis d'affiner les contenus de l'appel à candidatures, publié le 15 décembre 2016 pour une période de 3 mois (clôture le 15 mars 2017).

Les PITER comme outil innovant de stratégies de développement territorial intégrée

Les PITER permettent de travailler sur une véritable stratégie de développement territorial intégré et intersectoriel en concentrant les investissements sur des aires géographiques transfrontalières spécifiques, présentant des caractéristiques et des exigences de développement homogène. A noter que dans certains cas, la gouvernance des PITER s'appuie sur des conseils locaux de développement.

11.2 Progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer la capacité des autorités et des bénéficiaires de gérer et d'utiliser le FEDER

Le renforcement de la capacité des autorités et des bénéficiaires dans la gestion du FEDER se manifeste principalement par un effort de simplification et de dématérialisation des procédures. En ce sens, le Programme utilise le système d'information Synergie CTE. Ce système, qui permet notamment la gestion des dossiers du dépôt jusqu'à la clôture, a fait l'objet d'évolutions au cours de l'année. En particulier, suite à l'approbation des premiers projets, le module d'insertion et de contrôle des dépenses a été mis en production. Les nouvelles fonctionnalités permettent ainsi aux bénéficiaires de saisir les informations utiles pour chacune des dépenses en les accompagnant des justificatifs requis. Les contrôleurs de premier niveau peuvent, à leur tour, valider en ligne les dépenses admissibles. Une fois le contrôle effectué, le chef de file effectue une demande de paiement au regard des montants retenus. Ce processus de collecte d'information permet aux différentes instances du programme (SC, AG et AC) de faire en temps réel à travers le système Synergie CTE la somme des montants contrôlés par bénéficiaires et par projets et d'éditer les attestations correspondantes pour la certification des dépenses.

L'ensemble de ces éléments sera basculé dans le système d'information financier des aides (SIFA) qui gère tous les programmes européens en France et qui permettra notamment d'effectuer les appels de fonds à la Commission européenne.

Parallèlement au nouveau module de dépenses, le système Synergie CTE a été complété par la possibilité de déposer et d'instruire les dossiers relatifs à l'assistance technique dont les premiers ont été approuvés au Comité de suivi d'octobre, ainsi que les plans intégrés territoriaux et thématiques.

11.3 Contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes (le cas échéant)

As stipulated by the Regulation (EU) No 1299/2013, recital 19, article 8(3)(d) on the "Content, adoption and amendment of cooperation programmes" and article 14(4) 2nd subparagraph (c) "Implementation reports", this programme contributes to MRS(s) and/or SBS:

La stratégie macro régionale alpine est construite sur 3 principaux axes thématiques : Axe 1, développement économique et innovation ; Axe 2, mobilité et connectivité ; Axe 3, Environnement et énergie. Ces axes thématiques recouvrent en partie ceux du programme Alcotra. Plus précisément, les activités prévues dans le cadre des O.S 1.1 recherche et innovation, O.S 1.2 énergie, O.S 2.1 changement climatique, O.S 3.2 biodiversité et O.S 3.3 mobilité durable d'Alcotra sont cohérentes avec le priorités Eusalp. De même, l'O.S 3.1 patrimoine naturel et culturel et l'O.S 2.2 prévention des risques ont des points communs évidents avec l'axe 3 de la Stratégie Eusalp pour un développement durable.

La grille d'évaluation, utilisée par les services des Régions chargés de fournir un avis technique, présente un chapitre dédié aux complémentarités et synergies avec la stratégie macro régionale alpine. Parmi les projets qui ont obtenu un score particulièrement élevé sur ce chapitre et dont les contenus sont parfaitement inscrits dans la stratégie macro régionale alpine, on peut citer le projet Lemed-Ibex dédié à la conservation du bouquetin et de son milieu naturel qui se propose de développer des modèles de gestion en mesure de garantir la cohabitation entre l'homme et le bouquetin et entre faune sauvage et domestique. Cette approche s'inscrit dans la logique de l'axe 3 Eusalp fondé sur la préservation du patrimoine naturel et sa conjugaison avec un développement durable. Le projet VI.A poursuit le même objectif de développement économique durable en proposant une offre d'itinérance touristique transfrontalière basée sur la valorisation des vignobles de montagne en France et en Italie. Le projet Music, centré sur le développement de nouveau modèle de mobilité et l'utilisation de moyens de transport à basse émission dans deux villes moyennes, contribuera à enrichir les politiques de mobilité promues par Eusalp grâce aux résultats obtenus.

De plus, l'AG prévoit d'informer régulièrement les instances du programme de l'avancée de la SUERA et de participer activement aux travaux des groupes.

- EU Strategy for the Baltic Sea Region (EUSBSR)
- EU Strategy for the Danube Region (EUSDR)
- EU Strategy for the Adriatic and Ionian Region (EUSAIR)
- EU Strategy for the Alpine Region (EUSALP)
- Atlantic Sea Basin Strategy (ATLSBS)

EUSALP

Thematic policy area(s) and action(s), and/or the horizontal issue (governance) that the programme is relevant to:

| | Thematic policy area | Action / Horizontal issue |
|-------------------------------------|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> | 1 - Croissance économique et innovation | 1.1.1 - Écosystème d'innovation et de recherche |
| <input type="checkbox"/> | 1 - Croissance économique et innovation | 1.1.2 - Potentiel économique des secteurs stratégiques |
| <input checked="" type="checkbox"/> | 1 - Croissance économique et innovation | 1.1.3 - Environnement économique et social des opérateurs économiques dans les secteurs stratégiques (dont le marché du travail, l'éducation et la formation) |
| <input type="checkbox"/> | 1 - Croissance économique et innovation | 1.2.1 - Gouvernance |
| <input checked="" type="checkbox"/> | 2 - Mobilité et connectivité | 2.1.1 - Intermodalité et interopérabilité du transport de passagers et de marchandises |
| <input checked="" type="checkbox"/> | 2 - Mobilité et connectivité | 2.1.2 - Connexion électronique entre les personnes (agenda numérique) et accès aux services publics |
| <input type="checkbox"/> | 2 - Mobilité et connectivité | 2.2.1 - Gouvernance |
| <input checked="" type="checkbox"/> | 3 - Environnement et énergie | 3.1.1 - Ressources naturelles (y compris l'eau et les ressources culturelles) |
| <input type="checkbox"/> | 3 - Environnement et énergie | 3.1.2 - Connectivité écologique |
| <input checked="" type="checkbox"/> | 3 - Environnement et énergie | 3.1.3 - Gestion des risques et du changement climatique (notamment par la prévention des risques naturels de grande ampleur) |
| <input checked="" type="checkbox"/> | 3 - Environnement et énergie | 3.1.4 - Efficacité énergétique et énergies renouvelables |
| <input type="checkbox"/> | 3 - Environnement et énergie | 3.2.1 - Gouvernance |

Actions or mechanisms used to better link the programme with the EUSALP

A. Are macro-regional coordinators (mainly National Coordinators, Policy Area Coordinators or members) participating in the Monitoring Committee of the programme?

Yes No

B. In selection criteria, have extra points been attributed to specific measures supporting the EUSALP?

Yes No

C. Has the programme invested EU funds in the EUSALP?

Yes No

Does your programme plan to invest in the EUSAIR in the future? Please elaborate (1 specific sentence)

Non, aucun investissement n'est prévu à l'avenir sur la stratégie macro régionale, mais le programme porte une attention particulière à la sélection de projets s'inscrivant dans la stratégie EUSALP

D. Obtained results in relation to the EUSALP (n.a. for 2016)

Parmi les projets dont les contenus sont parfaitement inscrits dans la stratégie macro régionale alpine, on peut citer le projet Lemed-Ibex dédié à la conservation du bouquetin et de son milieu naturel qui se propose de développer des modèles de gestion en mesure de garantir la cohabitation entre l'homme et le bouquetin et entre faune sauvage et domestique. Cette approche s'inscrit dans la logique de l'axe 3 Eusalp fondé sur la préservation du patrimoine naturel et sa conjugaison avec un développement durable. Le projet VI.A poursuit le même objectif de développement économique durable en proposant une offre d'itinérance touristique transfrontalière basée sur la valorisation des vignobles de montagne en France et en Italie. Le projet Music, centré sur le développement de nouveau modèle de mobilité et l'utilisation de moyens de transport à basse émission dans deux villes moyennes, contribuera à enrichir les politiques de mobilité promues par Eusalp grâce aux résultats obtenus.

E. Does the programme contribute to specific targets and indicators of the EUSALP actions, as stated in the EUSALP Action Plan? (Please mention the target and the indicator)

Les activités prévues dans le cadre des O.S 1.1 recherche et innovation, O.S 1.2 énergie, O.S 2.1 changement climatique, O.S 3.2 biodiversité et O.S 3.3 mobilité durable

d'Alcoitra sont cohérentes avec les priorités Eusalp.

11.4 Progrès réalisés dans la mise en œuvre d'actions dans le domaine de l'innovation sociale

Alcotra a prévu une dotation de 37.388.742 euros sur l'axe IV « favoriser le développement de services socio-sanitaires afin de lutter contre le dépeuplement des territoires ruraux et de montagne ». Les activités et thématiques de l'axe 4 posent des questions importantes dont la résolution est difficile. Il s'agit d'un axe qui attire moins de candidatures. En tout, 14 projets ont été déposés sur l'axe 4. Sur le 1er Appel, 2 projets ont été sélectionnés sur l'O.S 4.1 « services sanitaires et sociaux ». Il s'agit de e-res@mont et Cosat. Le premier est centré sur l'utilisation des TIC appliquées à la médecine de montagne tandis que le second concerne le traitement social des dépendances et des comportements déviants dans les territoires de montagne. Sur le 2ème appel, 7 projets ont été sélectionnés sur l'O.S 4.2 « Education et formation » et 3 projets sur l'OS 4.1 « Services sanitaires et sociaux ». Dans l'ensemble, les projets de formation sont focalisés sur la formation initiale et professionnelle et visent à créer des compétences professionnelles susceptibles de soutenir une mobilité sur le marché du travail transfrontalier. Les 3 projets dédiés aux services sanitaires et sociaux visent plutôt à favoriser l'accès aux soins. C'est le cas du projet Prosanté entre l'hôpital de Briançon et l'ASL TO3 du Piémont qui entendent favoriser l'application de la directive UE2011/24/UE, et aussi du projet Action4Vision, qui veut favoriser le dépistage et le suivi des personnes malvoyantes dans les territoires de montagnes et ruraux.

13. UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

L'axe I du programme est centré sur la diffusion de l'innovation et les technologies appliquées et devrait notamment favoriser l'innovation dans les zones les plus marginales et à faible densité de population. Dans l'optique du programme, l'innovation devrait proposer des modèles d'intervention innovants dans les secteurs économiques typiques des territoires Alcotra (tourisme, filières de l'agro-alimentaire ou de la gestion forestière) ou encore dans ceux des services à la personne ou de l'assistance sanitaire. Bien que le 1er appel soit centré sur les axes 2, 3 et 4 du programme, certains projets s'insèrent cependant pleinement dans cette logique d'innovation aux services des territoires. C'est le cas par exemple du projet Uramet qui utilise les technologies pour le suivi des phénomènes météorologiques violents améliorant ainsi le système d'alerte et la résilience des territoires. Dans un autre registre, le projet E_Rés@mont entend promouvoir plusieurs innovations de la télémédecine pour mieux répondre aux besoins des populations et des touristes en haute montagne. Dans le cadre du 2nd Appel, certains projets de formation de l'O.S 4.2, utilisent les technologies de la formation à distance pour assurer une formation transfrontalière entre écoles professionnelles des deux côtés de la frontière. De même, les projets de l'O.S 3.1 centrés sur les activités touristiques ont recours aux technologies numériques (en particulier les applications mobiles) pour mieux répondre aux attentes des usagers.

14. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

En 2016, aucune évaluation n'a été effectuée. Cette période a été principalement consacrée aux appels à projets, à leur instruction et leur sélection. Par ailleurs, la première campagne de remontée de dépenses ayant été effectuée à l'automne, toute analyse sur l'avancement des activités et les réalisations des projets apparaît prématurée.

Il est à noter que le cadre de performance reporté dans le Programme de coopération prévoit la collecte des valeurs intermédiaires des indicateurs de réalisation à compter de 2018.

Documents

| Intitulé du document | Type de document | Date du document | Référence locale | Référence de la Commission | Fichiers | Date d'envoi | Envoyé par |
|--|-----------------------------------|-------------------------|-------------------------|-----------------------------------|--|---------------------|-------------------|
| Résumé à l'intention des citoyens - Version française | Résumé à l'intention des citoyens | 11 août 2017 | | | Résumé à l'intention des citoyens - Version française | | |
| Résumé à l'intention des citoyens - Version italienne | Résumé à l'intention des citoyens | 11 août 2017 | | | Résumé à l'intention des citoyens - Version italienne | | |
| Courrier de réponse de l'autorité de gestion aux remarques de la Commission européenne | Résumé à l'intention des citoyens | 17 août 2017 | | | Courrier de réponse de l'autorité de gestion aux remarques de la Commission européenne | | |